



La lettre des CPE d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Laurence GATINEAU	Lycée de la Mer à GUJAN MESTRAS Responsable académique CPE Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE Permanence à la section le jeudi
Frédéric MARCHAND	Collège Anne Frank à PERIGUEUX Secrétaire départemental de la Dordogne Elu à la CAPA des CPE
Sandrine MALET	Lycée Max Linder à LIBOURNE Elue à la CAPA des CPE
Christophe NOWACZECK	Lycée Frédéric Estève à MONT DE MARSAN Elu à la CAPA des CPE Permanence à Mont de Marsan le lundi
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°3

17 janvier 2013



Sommaire:

- 1) Avancement d'échelon des CPE
- 2) Notation administrative 2012/2013
- 3) Reconversion professionnelle pour 2013/2014
- 4) Hors classe
- 5) Dotation supplémentaire en postes CPE
- 6) Concours réservés

1) Avancement d'échelon des CPE

La CAPA s'est déroulée le 17 décembre 2012. Vous trouverez sur le site du SE-UNSA de l'académie de Bordeaux, les barèmes des derniers promus au Grand Choix et au Choix pour chacun des échelons. Tous les collègues adhérents du Se-UNSA promus et promouvables ont été informés du résultat les concernant par courrier.

A cette occasion, dans sa déclaration préalable, le SE-UNSA a rappelé l'importance des promotions par avancement d'échelon, seule façon de faire progresser notre pouvoir d'achat, dénoncé "le jour de carence", et rappelé nos exigences sur la redéfinition de notre métier de CPE. Nous avons également abordé la question des APS, ces nouveaux personnels qui viennent étoffer les personnels d'encadrement, et le nouveau projet 3C (Centre de culture et de connaissances) qui pose question à de nombreux collègues.

[Lire la déclaration préalable CPE](#)

2) NOTATION ADMINISTRATIVE 2012/2013

La campagne de notation administrative se déroule jusqu'au 5 février 2013.

Rappel de certaines règles :

- Du 1^{er} au 8^{eme} échelon, augmentation de la note par tranche de 0,10 point. Toute augmentation de 0,05 point sera ramenée au dixième point inférieur.
- Pour les 9^{eme}, 10^{eme} et 11^{eme} échelons, possibilité d'augmentation par tranche de 0,05 point.

Les TZR sont notés dans leur établissement de rattachement administratif (RAD pérenne).

Vous pouvez contester la note attribuée par le chef d'établissement jusqu'au 15 février 2013, et la note harmonisée par le

recteur jusqu'au 26 mars. Dans tous les cas, nous envoyer un double de votre courrier de contestation. La CAPA qui examine les contestations de notes administratives est prévue le lundi 15 avril 2013.

[Lire circulaire rectorale et grille de référence \(Annexe VII\)](#)

3) RECONVERSION PROFESSIONNELLE pour 2013/2014

La circulaire rectorale qui précise les conditions de demande et de mise en oeuvre d'une qualification professionnelle ou d'une reconversion professionnelle pour l'année scolaire 2013/2014, a été publiée le 7 janvier 2013.

La qualification professionnelle permet à un PLP d'acquérir ou de développer une spécialité à l'intérieur d'un même champ professionnel ou dans une même discipline. Elle peut être utile par exemple pour l'obtention d'un poste spécifique à compétences particulières. La formation est d'une durée d'un an maximum.

La reconversion permet à l'enseignant de changer de discipline, voire de corps, à l'issue d'un protocole de reconversion d'une durée d'un an voire deux.

Les demandes (annexe 3 de la circulaire rectorale) **sont à déposer avant le 11 février 2013.**

Nous faire parvenir un double de votre demande.

[Lire la circulaire rectorale](#)

4) HORS CLASSE

La circulaire rectorale vient d'être publiée. Les critères de barème utilisés pour établir le classement sont identiques à ceux de l'an passé. Tous les collègues à partir du 7ème échelon de la classe normale sont concernés, et peuvent donc enrichir leur dossier sur I-Prof jusqu'au 22 janvier.

Les chefs d'établissement donneront leurs avis entre le 23 janvier et le 7 février, les inspecteurs entre le 12 février et le 1er mars.

La CAPA compétente pour l'accès à la hors classe des CPE se déroulera le lundi 15 avril 2013.

Les fiches de suivi syndical vous parviendront par courrier dans les jours qui viennent.

5) DOTATION SUPPLEMENTAIRE EN POSTES CPE

L'académie de Bordeaux s'est vu accordée une dotation de 4 postes créés pour l'année prochaine.

Nous n'avons pas encore connaissance des établissements qui bénéficieront de ces postes.

6) Concours réservés

Des concours réservés pour le recrutement de professeurs certifiés, de professeurs d'EPS et de CPE sont organisés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels.

Toutes les précisions et informations sont contenues dans la note de service n°2012-200 du 17/12/2012 publiée au BO n° 47 du 20 décembre 2012.

Sont concernés les M.A., les contractuels en CDI et en CDD sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'affectation et d'ancienneté.

Inscription par Internet : www.education.gouv.fr/siac2

du 15 janvier 2013 à 12 h au 21 février 2013 à 17 h.

Si vous connaissez des contractuels, n'hésitez pas à les informer et à les diriger vers nous pour toutes demandes d'informations ou de précisions : conditions de diplômes, d'ancienneté, nature des épreuves, date des épreuves, inscriptions à plusieurs concours,...

[En savoir plus](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSa Bordeaux, écrivez-nous.